

# C C S

Comité consultatif des services aux élèves handicapés et  
aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage

EH

DA

A

## PRÉSENCES DE LA RENCONTRE

---

### REPRÉSENTANTS DES PARENTS

Katherine Rochette, Raymonde Gomis, Véronique Laporte-Michel,  
Fabienne Germeil, Bianca Nugent, Nathalie d'Escrivan, Isabelle  
Médeiros, Mario Urdaneta,

### REPRÉSENTANTS DES ENSEIGNANTS

Simon Séguin, Jean-Philippe Viau, Catherine Chayer

### REPRÉSENTANTES DES PROFESSIONNELLES

Marie-Ève Collin

### REPRÉSENTANTE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Anne-Lyse Levert, Nathalie Provost, Philomène Addy-Laird,  
Nathalie Boivin

### REPRÉSENTANTE DES DIRECTIONS D'ÉCOLE

Isabelle Girard

### SECRÉTAIRE DU CCSÉHDAA

Rudi Maghuin

Procès-verbal de la 6<sup>ème</sup> rencontre du Comité consultatif des services aux élèves HDAA 2022-2023  
du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys tenue virtuellement le 4 avril 2023,  
à 19 heures, sur la plateforme Zoom

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
1. Ouverture de la réunion	<p>Après constatation du quorum, madame Fabienne Germeil, présidente du CCSÉHDAA, ouvre la séance à 19 heures 03. Elle remercie les membres du CCSÉHDAA pour leur présence.</p> <p>Madame Bianca Nugent signale que le mois d’avril est le mois de l’autisme. Elle précise qu’il s’agit de l’acceptation et pas juste de la sensibilisation.</p>
2. Période de questions du public	Aucun public n’assiste à la séance.
3. Adoption de l’ordre du jour	L’ordre du jour de la séance du CCSÉHDAA est adopté à l’unanimité, tel que modifié, sur proposition de <b>madame Katherie Rochette (CCSÉHDAA/23-04/01)</b> .
4. Adoption du procès-verbal du 7 mars 2023	Le procès-verbal de la séance du CCSÉHDAA du 7 mars 2023 est adopté à l’unanimité, tel que présenté, sur proposition de <b>madame Raymonde Gomis (CCSÉHDAA/23-04/02)</b> .
<p>5. CSSMB – Critères d’inscription 2024-2025 (retour : 19 mai 2023)</p> <p>5.1. Présentation de Madame Nathalie Provost</p>	<p>Madame Nathalie Provost, directrice (Service de l’organisation scolaire et Service du transport), procède à la présentation de la consultation relative aux critères d’inscription 2024-2025 du CSSMB. Le document ayant illustré la présentation est disponible sur la page Teams du CCSÉHDAA (onglet Consultations / Critères d’inscription 2024-2025).</p> <p>Après que madame Provost ait expliqué la raison du remplacement du mot « inscription » par « fréquentation » dans l’article 3.5. (Application), un délégué demande à madame la directrice si elle aurait d’autres éléments à partager sur l’impact que pourrait avoir le changement. Madame Provost répond que cela concerne surtout le secteur Outremont. Elle mentionne que 4 secteurs sur l’île de Montréal ont été identifiés en tant que zones grises lors de la refont des Commissions scolaires. Les zones grises étaient présentes parce que le gouvernement, le CSDM et le CSMB ne s’étaient pas entendus à savoir si les élèves de ces secteurs appartenaient à la Commission scolaire de Montréal ou à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys. Les enfants habitant sur</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<p>ces territoires ont la priorité dans les deux CSS. Parce que cela créait une injustice pour les enfants habitant dans les zones grises, on est venus noter, en 2017-2018, que l'élève était réputé appartenir au CSS où il s'était inscrit pour la première fois dans son parcours scolaire et qu'il aurait priorité dans les écoles de ce CSS. Cela avait pour objectif d'éviter que des enfants aient priorité partout. Elle ajoute que des gens avaient décidé de s'inscrire sans fréquenter de façon à conserver cette priorité d'aller partout. C'est la raison pour laquelle on a précisé que ce n'était pas une inscription mais plutôt une fréquentation. L'idée derrière tout cela étant de donner une priorité aux élèves du CSSMB et non de la zone grise.</p> <p>Un délégué mentionne qu'il lui semble qu'il y a un endroit où le fait d'être un enfant HDAA a un impact. Madame Provost répond que c'est dans les critères de changement d'école. Le substitut demande pourquoi on n'aurait pas réfléchi à cela au niveau préscolaire, considérant qu'on sait qu'au niveau préscolaire c'est dans une perspective d'intervention précoce. Madame la directrice répond que c'est parce que la plupart de nos élèves ayant des codes de difficulté ont une référence (CIUSSS, DPJ) et passent en priorité.</p> <p>Un délégué émet le commentaire que le mot pointage devrait être modifié par le mot pondération dans la consultation relative au Collège Saint-Louis. Madame Provost souligne que cela pourra être inscrit dans les recommandations du CCSÉHDAA afin que cela soit officiel et qu'elle puisse en tenir compte. Chaque recommandation émise par les instances consultées sont déposées au CA avec une recommandation. C'est le CA qui va ensuite décider quelles recommandations sont retenues à des fins de modification.</p> <p>Suite à la présentation de madame Provost, les membres du CCSÉHDAA se penchent sur la consultation leur étant soumise. Monsieur Simon Séguin indique que le SEOM ne se prononcera pas sur cette consultation car il est déjà consulté de son côté.</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<p>Un délégué suggère que la procédure de vote en lien avec les propositions de recommandations soumises lors de consultations soient ajoutées, l’an prochain, dans les règles de régie interne du CCSEHDAA.</p> <p>Un délégué déclare trouver insultant pour les parents de se faire dire que leurs enfants sont déficients socialement parce qu’ils ne sont pas allés en garderie. Il soutient que son enfant n’a pas fréquenté de garderie parce qu’il n’y a qu’une seule garderie francophone pour dix garderies anglophones dans le coin qu’elle habite. Madame Isabelle Girard souligne avoir voulu dire que, selon les observations, l’impact est plus grand chez les enfants qui n’ont pas été en milieu de garde et qui sont restés à la maison, versus les enfants dont la langue maternelle n’est pas le français. Elle soutient que ce sont des enfants qu’on envoie en classes d’accueil et qui apprennent le français rapidement, versus des enfants qui sont restés à la maison et qui n’ont pas été en milieu de garde. Elle ajoute qu’on voit un impact plus grand que l’enjeu de la langue dans différentes sphères.</p> <p><b><u>CCSÉHDAA/23-04/03).</u></b></p> <p><b>ATTENDU QUE</b> par sa résolution #CA22/23-03-096 adoptée lors de la séance du Conseil d’administration du CSSMB du 21 mars 2023, il a été adopté à l’unanimité de procéder par consultation auprès du Comité de parents, du Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d’adaptation ou d’apprentissage, du Syndicat de l’enseignement de l’Ouest de Montréal et du Comité consultatif de gestion;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> l’article 96.25 de la Loi sur l’instruction publique édicte que le directeur de l’école participe à l’élaboration du plan d’engagement vers la réussite, des politiques et des règlements du centre de services scolaire;</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<p><b>ATTENDU QU'</b>aux fins d'application de l'article 96.25, l'article 183 de la Loi sur l'instruction publique édicte que le Centre de services scolaire doit instituer, sous la direction du directeur général, un comité consultatif de gestion au sein duquel siègent les directeurs d'école, les directeurs de centre de formation professionnelle, les directeurs de centre d'éducation des adultes et des membres du personnel cadre du Centre de services scolaire;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> l'article 193.6 de la Loi sur l'instruction publique édicte que « le Comité de parents doit être consulté sur les critères d'inscription des élèves dans les écoles visées à l'article 239 »;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> l'article 239 de la Loi sur l'instruction publique édicte que le Centre de services scolaire doit déterminer, chaque année, les critères d'inscription pour ses écoles;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> l'article 244 de la Loi sur l'instruction publique édicte que « Les fonctions et pouvoirs prévus aux articles 233 à 240 sont exercés après consultation des enseignants »;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> des modifications ont été apportées aux critères d'inscription du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys pour l'année scolaire 2024-2025 par rapport à ceux de 2023-2024;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> ces critères doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Comité de parents, du Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, du Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal et du Comité consultatif de gestion;</p> <p><b>ATTENDU</b> la recommandation de la direction du Service de l'organisation scolaire et de la Direction générale ;</p> <p><b>ATTENDU</b> la recommandation du Comité de vérification ;</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<p><b>ATTENDU QUE</b> la période de consultation est fixée du 22 mars au 19 mai 2023 ;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> le CCSEHDAA est répondant à ladite demande de consultation ;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> les membres du Comité de parents ont pu prendre connaissance du document soumis et émettre leurs propres commentaires et recommandations;</p> <p><b>IL EST PROPOSÉ</b> par madame Bianca Nugent, appuyée par madame Véronique Laporte-Michel, et <b>RÉSOLU</b> à la majorité par les membres du CCSEHDAA d’adopter le projet de critères d’inscription du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys 2024-2025 soumis par le Service de l’organisation scolaire avec les recommandations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>QUE</b> le sous-point e) « élève ne parlant pas français à la maison », du point 4.1. (Préscolaire 4 ans) de la consultation relative aux critères d’inscription 2024-2025 du CSSMB soit déplacé en haut du sous-point c) ;</li> <li>• <b>QUE</b> le terme « pointage » soit modifié par « pondération » dans le document de la consultation relatif aux critères d’inscription 2024-2025 du Collège Saint-Louis.</li> </ul> <p><small>(Proposé par madame Bianca Nugent – Appuyée par madame Véronique Laporte-Michel - Proposition adoptée à la majorité)</small></p>
<p><b>6. Intervention de madame Levert</b></p> <p>6.1. Présentation sur la surcharge cognitive chez les élèves TSA</p>	<p>Madame Anne-Lyse Levert présentent mesdames Philomène Addy-Laird et Nathalie Boivin, conseillères pédagogiques (Service des ressources éducatives). Mesdames Addy-Laird et Boivin font partie de l’équipe de conseil TSA. Mesdames Addy-Laird et Boivin procèdent à leur présentation. Le document illustrant cette présentation du burn-out autistique est disponible sur la page Teams du CCSÉHDAA. Aucune question n’est posée à mesdames Addy-Laird et Boivin suite à leur présentation. Madame Levert mentionne qu’il se peut qu’un enfant ne soit pas autiste mais</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<p>qu'il ait quand même une surcharge cognitive. Elle soutient qu'il est important de savoir qu'il y a des moyens qui peuvent servir à tous, indépendamment que les élèves soient autistes ou non.</p>
<p><b>7. Rapports et informations diverses</b></p> <p>7.1. Correspondance</p> <p>7.2. Activités de la présidence</p> <p>7.3. Comité de parents</p>	<p>Madame la présidente souligne avoir fait suivre une publicité aux membres du CCSEHDAA en lien avec la dernière <a href="#">Journée-Parents de l'Institut TA</a>. Des conférences gratuites seront présentées, le 29 avril prochain.</p> <p>Madame la présidente indique avoir assisté au 48<sup>ème</sup> Congrès annuel de l'Institut TA dont il sera question au point 7.5.</p> <p>Madame Raymonde Gomis résume la séance du CP du 23 mars 2023. Il fut question des critères d'inscription 2024-2025. La conférence du CP, intitulée « <i>Développer l'autonomie et la responsabilité</i> » a attiré 178 parents. Un enregistrement de cette conférence sera accessible sur la page Teams du CCSÉHDAA. Les <i>Formation Commeunique</i> ont autorisé sa rediffusion jusqu'au 16 avril 2023. Madame Gomis soutient que cette conférence était vraiment intéressante. Le conférencier, monsieur Gabriel Laflamme, a prodigué des conseils aux parents. Madame Gomis signale que les membres du CP ont discuté du fait que monsieur Paul St-Onge a dernièrement été nommé en tant que DG par intérim du CSSMB. Elle mentionne que monsieur Dominic Bertrand a été libéré afin de rejoindre les rangs du ministère de l'Éducation, pour une période de deux ans, afin d'y partager son expérience. Elle ajoute que madame Stéphanie Lapointe a été nommée à la fonction de DGA. Les membres du CP ont également parlé des prochaines élections au CA. Trois élections seront requises afin de remplacer des membres-parents sortants (districts Nord-Ouest, Sud-Est et Sud-Ouest). Madame Gomis déclare que tous les parents du CCSÉHDAA ont la possibilité de postuler ces postes. Elle ajoute qu'elle aimerait qu'un parent provienne du CCSÉHDAA. Elle souligne que le mandat est de deux ans et qu'il est possible de postuler même</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
<p>7.4. Concours du CCSÉHDAA</p> <p>7.4.1. Cocktail – Résolution</p> <p>7.5. Retour sur le congrès de l’Institut TA (22 au 24 mars 2023)</p>	<p>s’il ne reste qu’une année à faire à son enfant. Le mandat se poursuit jusqu’à son terme. Madame Gomis évoque le congrès annuel de l’Institut TA. Elle souligne avoir aimé le fait que des docteurs du monde entier soient présents.</p> <p>Madame Isabelle Girard indique que les membres du sous-comité se sont rencontrés. Quatre projets ont été reçus à ce jour. Elle souligne qu’il reste une semaine avant la date limite pour leur remise. Les membres du sous-comité sont d’avis qu’il est essentiel que le cocktail soit tenu en présentiel. Ils aimeraient, étant donné que peu de projets ont été reçus, que ceux-ci soient présentés. Madame Girard ajoute que les membres du sous-comité qu’elle chapeaute se sont également demandé s’il serait possible d’inviter tout le monde et non d’aller remettre les prix dans les écoles. Elle mentionne que cela pourrait peut-être mousser l’évènement. Elle ajoute que le tout pourrait ensuite être déposé sur Clic et sur les réseaux sociaux. Les membres du sous-comité proposent aussi d’inviter, si possible, les familles de ceux ayant participé aux projets. Madame la présidente rappelle que le cocktail se tiendra le 2 mai prochain. Madame Girard mentionne qu’elle contactera madame Levert et qu’elle communiquera ensuite tous les détails en lien avec l’évènement.</p> <p>Madame Katherie Rochette a déposé un dossier, sur la page Teams du CCSÉHDAA, réunissant toutes les présentations ayant été effectuées lors du congrès annuel de l’Institut TA. Madame Gomis suggère vivement aux membres du CCSÉHDAA d’aller consulter les documents ayant été déposés par madame Rochette. Elle soutient avoir adoré ce congrès fréquenté par des experts internationaux. Elle dit y avoir constaté une harmonisation des façons de faire. Madame Rochette qu’un document évoque un référentiel pour l’autisme de 105 pages ayant été élaboré dans la région de Québec. Elle soutient qu’il s’agit d’une perle. Il est intitulé « 24A_Marie-Hélène</p>



SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
<p>7.6. Mise à jour du guide à l'intention des parents d'élèves HDAA</p> <p>7.7. FCPQ</p> <p>7.7.1. Rendez-vous national des parents (3 juin 2023)</p>	<p><i>Berthiaume_ Référentiel de stratégies d'intervention pour le personnel scolaire intervenant auprès des élèves ayant un TSA »</i></p> <p>Madame Rochette indique que les membres du sous-comité en charge de la mise à jour du guide à l'intention des parents d'élèves HDAA travaillent sur le dossier. Ils travaillent afin que le guide puisse être présenté en tant que site internet plutôt qu'en document afin d'être plus facilement accessible à tous et plus facilement modifiable. Le sous-comité se réunit tous les jeudis soir.</p> <p>Madame Gomis mentionne que le Grand Rendez-vous national des parents de la FCPQ se tiendra à Longueuil, le 3 juin prochain. Elle ajoute que cette proximité donne l'occasion à tous les parents d'assister à cet événement. Elle mentionne que, par les années passées, un t-shirt était donné aux participants du CSSMB afin de les identifier. Madame Gomis invite les parents, intéressés à participer au Grand Rendez-vous, à communiquer leurs mensurations. Elle ajoute en avoir fait mention au CP. Madame Gomis soutient que de porter ce t-shirt lors de l'évènement provoque également un sentiment d'appartenance.</p>
<p>8. Varia</p> <p>8.1. Mois de l'autisme</p>	<p>En lien avec le mois de l'autisme, madame Bianca Nugent demande si les établissements où se tiendront des activités ont été identifiés. Elle demande si ces activités vont être diffusées sur le site internet du CSS ou sur Facebook. Madame Levert répond qu'il n'y a pas de pratique généralisée. Le concours du CCSÉHDAA se tient souvent durant le mois de l'autisme. Elle dit savoir qu'il y a des initiatives dans les écoles. Elle en énumère quelques-unes comme des « <i>Pieds en haut</i> ». Il s'agissait d'un projet visant à sensibiliser à l'autisme. Il y en a qui font des projets-écoles ou qui invitent des adultes autistes à venir parler. Il y en qui mettent des affiches dans l'écran et</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<p>d'autres qui créent des fonds d'écran. Madame Levert soutient qu'il se passe beaucoup de choses. Elle voit passer des communications à ce sujet sur les sites individuels des écoles ou sur Facebook. Elle ajoute qu'on va souvent publiciser les événements sur Clic ou sur le site web du CSSMB. Madame Levert soutient que les parents verront probablement sous peu passer des informations à ce sujet. Un membre indique que l'activité de son édifice sera envoyée au concours du CCSÉHDAA. Madame Véronique Laporte-Michel évoque le <a href="#">projet Bulles de l'école Paul-Gérin-Lajoie-d'Outremont</a>. L'enseignante du cours d'arts dramatiques de son établissement a commencé un projet avec sa classe TSA, il y a trois ans. Elle demandait aux élèves de représenter leur monde en dessinant. Cela a pris beaucoup d'ampleur. Environ 100 000 dollars ont été dépensés pour créer des plateformes en trois dimensions de leur monde. Certains élèves ont également commencé à développer des jeux de société. Elle soutient qu'il s'agit d'un très beau projet. Madame Levert était effectivement au courant. Elle est en contact avec la direction de l'école et dit savoir qu'il y aura un vernissage pour le projet. Madame Levert mentionne qu'il pourrait être intéressant que la directrice de l'école soit invitée afin de présenter son projet qu'elle considère fascinant. Le vernissage devrait avoir lieu autour du 27 avril prochain.</p>
<p>9. Levée de la séance</p>	<p>La séance du CCSÉHDAA du 4 avril 2023 est levée à 21 heures 01. Madame la présidente indique que la rencontre du 2 mai se tiendra en présentiel.</p>

P.V. du 4 AVRIL - CCSÉHDAA

\_\_\_\_\_  
Madame Fabienne Germeil,  
Présidente 2022-2023 du CCSÉHDAA

\_\_\_\_\_  
Madame Anne-Lyse Levert,  
Directrice adjointe (SRÉ – Organisation scolaire)

\_\_\_\_\_  
Monsieur Rudi Maghuin,  
Secrétaire aux minutes

**Liens utiles :**

<https://www.institutta.com>

<https://www.fcpq.qc.ca>